

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-560

présenté par
M. Bourdouleix

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 4 du projet de loi de finances supprime la réduction d'impôt sur le revenu pour frais de scolarité dans l'enseignement secondaire et supérieur.

Il s'agit d'une mesure impactant directement le pouvoir d'achat des ménages.

C'est la raison pour laquelle le présent amendement vise à supprimer l'article 4 du présent projet de loi de finances.